

Extrait du compte rendu de la 324e réunion du Conseil de l'UEO tenue au niveau ministériel les 4 et 5 juillet 1967 à la Haye (Londres, 30 novembre 1967)

Légende: Lors de la 324e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), tenue au niveau ministériel les 4 et 5 juillet 1967 à La Haye, les délégations poursuivent les discussions autour d'un projet de note, établi par le Secrétariat général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et discuté au sein du Conseil de l'UEO, sur les relations entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'UEO. Le ministre délégué français, André Bettencourt, souligne que le gouvernement français n'a pas d'objections à l'égard du texte et souhaite par conséquent que le rapport soit rapidement soumis aux ministres. Le secrétaire général remarque cependant que certains passages du document actuel font encore l'objet de réserves, en particulier les questions liées à la sortie de la France du commandement structuré de l'OTAN.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 324e réunion du Conseil tenue au niveau ministériel les 4 et 5 juillet 1967 à La Haye. CR (67) 15. Partie I. Exemplaire No. 9. 30.11.1967. pp. [s.p]; 54-55. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 16. Cote EU.40.1.3. La Haye (juillet 1967). 1960-1969.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_324e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_tenue_au_niveau_ministeriel_les_4_et_5_juillet_1967_a_la_haye_londres_30_novembre_1967-fr-0410c772-61de-48e6-bd2e-523b446de48c.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

EU-40-1-3

SECRET

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SECRET

Original français/anglais

CR (67) 15

PARTIE I

Exemplaire No. 9...

30 novembre 1967

COMPTE RENDU DE LA 324ème REUNION
DU CONSEIL TENUE AU/NIVEAU MINISTERIEL
LES 4 ET 5 JUILLET 1967 A LA HAYE

Etaient présents :

| | | |
|------------------|------------------------|---|
| <u>ALLEMAGNE</u> | S.E. M. W. BRANDT | Ministre des affaires étrangères |
| | S.E. M. H. BLANKENHORN | Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres |
| | S.E. M. H.G. SACHS | Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de la C.E.E., Bruxelles |
| | M. H. ARNOLD | Conseiller, Ministère des affaires étrangères |
| | M. H.W. FORSTER | Conseiller, Ministère des affaires étrangères |
| | M. H. ROBERT | Conseiller, Ministère des affaires étrangères |
| | M. J. RUHFUS | Conseiller, Ministère des affaires étrangères |
| | M. O. von STEMPER | Conseiller, Ministère des affaires étrangères |

.../...

* Le projet de ce compte rendu a été diffusé le 10 juillet 1967.

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 15

PARTIE I

réactions défavorables de la part des pays arabes fournisseurs à la suite des discussions au sein de l'O.C.D.E., qui ont surtout été largement évoquées par la presse. En conclusion, tous les pays européens seront confrontés avec ce problème, qui ira peut-être en diminuant mais qui persistera aussi longtemps que le canal de Suez sera fermé, ce qui semble être le cas pour plusieurs mois encore.

Remerciant Lord Chalfont, M. LUNS déclare que la majeure partie de ce qu'il vient de dire reçoit l'approbation du Gouvernement néerlandais, qui se trouve pour sa part dans une situation légèrement plus favorable que le Royaume-Uni. En effet, les livraisons de pétrole n'ont pas cessé aux Pays-Bas, sauf en provenance de la Libye qui ne livre plus à personne, et de l'Irak qui a fermé son oléoduc. Le Gouvernement néerlandais pense qu'il est nécessaire que les pays d'Europe occidentale se consultent de façon continue sur ce problème, et exprime l'espoir qu'aucun d'eux n'usera, ou n'abusera, des difficultés d'un autre dans une crise qui les atteint tous profondément.

5. Relations O.T.A.N./U.E.O.

A l'invitation du Président, le SECRETARE GENERAL déclare qu'au cours de la réunion du Conseil ministériel tenue à Rome le 4 avril 1967, les ministres ont chargé les représentants permanents de poursuivre leur étude de la question des relations O.T.A.N./U.E.O. Il avait alors été indiqué quel était l'avancement des travaux à ce sujet, une note de caractère juridique ayant été établie par le Secrétariat général et examinée par le Conseil permanent. Le document C/1 (67) 2 présentait l'aboutissement de ces échanges de vues portant sur un certain nombre de problèmes concrets relatifs à l'application du traité et mettant en évidence certains points d'ordre politique requérant un examen complémentaire de la part du Conseil. Depuis lors, la discussion s'est poursuivie au sein du Conseil permanent. Certaines délégations ont attiré l'attention du Conseil sur un aspect des choses qui dépasse le plan juridique et pratique sur lequel se situait le document C/1 (67) 2 précité. C'est ainsi qu'il a été évoquée la nécessité de maintenir l'équilibre assez délicat réalisé par le faisceau des droits et obligations institué par le Traité de Bruxelles révisé en 1954. Dans cet ordre d'idées, une suggestion a été émise,

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 15

PARTIE I

qui a donné lieu à un premier échange de vues et que le Conseil souhaiterait pouvoir approfondir davantage. C'est dans ces conditions que le Conseil permanent a chargé le Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire en attendant qu'un rapport définitif sur l'ensemble de cette question puisse être établi en vue d'une prochaine réunion du Conseil ministériel.

En résumé, le Conseil permanent est tout à fait conscient qu'il convient de trouver une solution à ce problème; mais, comme celui-ci est assez délicat, il souhaiterait que le Conseil des ministres veuille bien proroger son mandat.

M. BETTENCOURT croit que le mécontentement qui s'est fait jour à l'Assemblée de l'U.E.O. résulte en partie du fait que certaines études n'aboutissent pas rapidement. Parmi celles-ci on peut certainement ranger le rapport dont il s'agit. Le Gouvernement français, pour sa part, considère opportun qu'il soit conclu. En effet, après échanges de vues, les délégués permanents à Londres ont accepté un texte; la France n'a pas fait d'objections à son égard et ne voit dès lors pas très bien l'intérêt de se montrer encore plus prudents avec, pour conséquence, de remettre sine die l'examen final du rapport au niveau ministériel. A cet égard, tout retard paraît regrettable car il ne peut qu'accentuer les différends existant entre le Conseil et l'Assemblée. C'est pourquoi la délégation française souhaiterait que le rapport soit soumis dès que possible aux ministres.

Le SECRETARE GENERAL signale que certains passages du document actuel font encore l'objet de réserves.

Aucune objection n'ayant été formulée,

le CONSEIL

CHARGE le Conseil permanent de poursuivre son étude et de la terminer en vue de la prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET